

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024, du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et des notes annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et après avoir pris connaissance de tous les renseignements et explications complémentaires qui lui ont été fournis en séance, l'Assemblée Générale approuve, sans exception, ni réserve lesdits rapports et lesdits comptes, tels qu'ils lui ont été présentés et toutes les opérations et écritures qui s'y trouvent mentionnées ou enregistrées.

L'exercice 2024 s'est soldé avec un résultat bénéficiaire de **3 560 488 330 FCFA**.

Deuxième résolution

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024, des états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2024, ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers, et après avoir pris connaissance de tous les renseignements et explications complémentaires qui lui ont été fournis en séance, l'Assemblée Générale approuve, sans exception, ni réserve lesdits rapports et lesdits états, tels qu'ils lui ont été présentés et toutes les opérations et écritures qui s'y trouvent mentionnées ou enregistrées.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2024.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE l'approuve, ainsi que toutes les conventions et opérations qui s'y trouvent mentionnées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir constaté que le bénéfice net de l'exercice 2024 s'élève à **3 560 488 330 FCFA** et, compte tenu du report à nouveau antérieur de **2 335 894 674 FCFA** décide d'affecter le bénéfice distribuable de **5 896 383 004 FCFA** de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende brut de : **3 600 000 000 FCFA**
- le solde au report à nouveau, soit : **2 296 383 004 FCFA**

L'Assemblée Générale fixe à **400 FCFA** brut par action le montant du dividende total qui reviendra, au titre de l'exercice 2024 à chacune des **9 000 000** actions composant le capital, soit **360 FCFA** net par action.

Ce dividende sera mis en paiement à la diligence de la Direction Générale à partir du 30 juin 2025 et au plus tard le 30 septembre 2025, délai légal quant à la mise en paiement du dividende.

Le compte « Report à nouveau » qui affichait un montant positif de **2 335 894 674 FCFA** présentera un nouveau solde positif de **2 296 383 004 FCFA**

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités sur l'exercice 2024, à titre d'indemnités de fonction, une somme annuelle de **33 621 918 FCFA** dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Septième résolution

Par lettre adressée au Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur **Monsieur Brice LODUGNON**, a démissionné de son mandat d'Administrateur de la SODECI avec effet au 30/04/2025.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale de prendre acte de cette démission et de donner quitus à l'**Administrateur Brice LODUGNON**, de sa gestion.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du mandat d'Administrateur de **Monsieur Brice LODUGNON**. Il lui est donné quitus de sa gestion.

Huitième résolution

Conformément au tour de renouvellement du Conseil d'Administration, le mandat de **Monsieur BAKAYOKO Ahmadou** à la fonction d'Administrateur prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de renouveler le mandat de **Monsieur BAKAYOKO Ahmadou** pour une durée de six années, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2031 pour statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2030.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Monsieur BAKAYOKO Ahmadou**, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Neuvième résolution

Le mandat du **cabinet ERNST & YOUNG** aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Le mandat du **cabinet UNICONSEIL** à la fonction de commissaire aux comptes Titulaire suppléant prend fin également à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de renouveler ces mandats pour une durée de six années, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2031 pour statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2030.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat du **cabinet ERNST & YOUNG** aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire, pour une durée de six années, soit à l'issue de l'Assemblée Générale 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de renouveler le mandat du **cabinet UNICONSEIL** aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire suppléant, pour une durée de six années, soit à l'issue de l'Assemblée Générale 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs aux porteurs d'extraits certifiés conformes ou d'originaux du procès-verbal constatant ces libérations, à effet d'accomplir toutes formalités légales, dépôts ou autres de publicité.

Le Conseil d'Administration